

DÉCLARATION D'INTENTION

Au titre des articles L.121-18 et R.121-25 du code de l'environnement

PROJET « RÉHABILITATION DES INSTALLATIONS FERROVIAIRES DU SITE POLLUÉ DE VAUCLAIR ET DE RÉGÉNÉRATION DES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES ENTRE MARTIGUES ET L'ESTAQUE »

SNCF Réseau, gestionnaire du réseau ferré national, publie la **déclaration d'intention** relative au projet « **Réhabilitation des installations ferroviaires du site pollué de Vauclair et de régénération des infrastructures ferroviaires entre Martigues et l'Estaque** », en application des articles L.121-17-1, L.121-18 et R.121-25 du code de l'environnement qui vise à informer le public qu'un projet est actuellement à l'étude et à lui permettre, le cas échéant, d'exercer son droit d'initiative conformément à l'article L.121-19 du code précité.

Celle-ci est consultable à partir du **6 mars 2026** sur les sites internet suivants :

- SNCF Réseau : <https://www.sncf-reseau.com/fr/travaux/provence-alpes-cote-dazur/projet-ferroviaire-sur-ligne-cote-bleue>
- Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Declaration-d-intention>
- Et accessible via ce QR Code :



En cas de difficulté d'accès à la déclaration d'intention, vous pouvez prendre contact avec SNCF Réseau :

- Par mail : contact-paca@reseau.sncf.fr
- Par téléphone : 06 75 87 18 30